



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

Commission de la santé et des services sociaux

Rapport

Consultations particulières et auditions publiques sur le projet de loi n° 83, Loi concernant principalement l'admissibilité au régime d'assurance maladie et au régime général d'assurance médicaments de certains enfants dont les parents ont un statut migratoire précaire

Procès-verbaux des séances des 14 et 21 avril 2021

Dépôt à l'Assemblée nationale :
n° 2503-20210422

2021

TABLE DES MATIÈRES

PREMIÈRE SÉANCE, LE MERCREDI 14 AVRIL 2021.....	1
REMARQUES PRÉLIMINAIRES	2
AUDITIONS	2
DEUXIÈME SÉANCE, LE MERCREDI 21 AVRIL 2021	4
AUDITIONS (suite)	5

ANNEXES

- I. Personnes et organismes qui ont été entendus
- II. Documents déposés

Première séance, le mercredi 14 avril 2021

Mandat : Consultations particulières et auditions publiques sur le projet de loi n° 83, Loi concernant principalement l'admissibilité au régime d'assurance maladie et au régime d'assurance médicaments de certains enfants dont les parents ont un statut migratoire précaire (Ordre de l'Assemblée le 25 mars 2021)

Membres présents :

- M. Provençal (Beauce-Nord), président

- M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine), porte-parole du troisième groupe d'opposition en matière de santé
- M^{me} Blais (Abitibi-Ouest)
- M. Dubé (La Prairie), ministre de la Santé et des Services sociaux
- M. Fontecilla (Laurier-Dorion) en remplacement de M. Nadeau-Dubois (Gouin)
- M^{me} Guillemette (Roberval)
- M^{me} Lavallée (Repentigny)
- M^{me} Lecours (Lotbinière-Frontenac)
- M^{me} Montpetit (Maurice-Richard), porte-parole de l'opposition officielle en matière de santé
- M^{me} Picard (Soulanges)
- M. Tremblay (Dubuc)

Témoins (par ordre d'intervention) :

Observatoire des tout-petits :

- M^{me} Fannie Dagenais, directrice
- M^{me} Janet Cleveland, chercheuse sur les droits et la santé des demandeurs d'asile, réfugiés et migrants sans statut, Centre de recherche SHERPA, CIUSSS Centre-Ouest de l'Île de Montréal, Université McGill

Médecins du monde Canada :

- D^r David-Martin Milot, président
- M^{me} Nadja Pollaert, directrice générale

Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes :

- M. Stephan Reichhold, directeur général
- M^{me} Marianne Leane-Welt, travailleuse sociale et consultante

Alliance des communautés culturelles pour l'égalité dans la santé et les services sociaux :

M^{me} Carmen Gonzalez, présidente

M. Jérôme Di Giovanni, directeur général

Protecteur du citoyen :

M^{me} Marie Rinfret, protectrice du citoyen

M^{me} Vicky Pageau, coordonnatrice, Direction des enquêtes en santé et services sociaux – Québec

La Commission se réunit en visioconférence.

À 11 h 33, M. Provençal (Beauce-Nord) déclare la séance ouverte.

M^{me} la secrétaire informe la Commission du remplacement.

REMARQUES PRÉLIMINAIRES

M. Dubé (La Prairie), M^{me} Montpetit (Maurice-Richard), M. Fontecilla (Laurier-Dorion) et M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine) font des remarques préliminaires.

Il est convenu de poursuivre les travaux au-delà de l'heure prévue.

AUDITIONS

La Commission entend l'Observatoire des tout-petits.

À 12 h 27, la Commission suspend ses travaux jusqu'à 14 h 30.

À 14 h 33, la Commission reprend ses travaux.

Avec la permission de M. le président, M. Dubé (La Prairie) dépose le document coté CSSS-062 (annexe II).

La Commission entend Médecins du monde Canada.

À 15 h 24, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 7 minutes.

La Commission entend la Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes.

À 16 h 12, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 9 minutes.

La Commission entend l'Alliance des communautés culturelles pour l'égalité dans la santé et les services sociaux.

À 17 h 10, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 10 minutes.

La Commission entend le Protecteur du citoyen.

À 17 h 56, M. le président lève la séance et la Commission ajourne ses travaux au mercredi 21 avril 2021, après les affaires courantes.

La secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,

Original signé par

Original signé par

Mériem Lahouiou

Luc Provençal

ML/mcb

Québec, le 14 avril 2021

Deuxième séance, le mercredi 21 avril 2021

Mandat : Consultations particulières et auditions publiques sur le projet de loi n° 83, Loi concernant principalement l'admissibilité au régime d'assurance maladie et au régime d'assurance médicaments de certains enfants dont les parents ont un statut migratoire précaire (Ordre de l'Assemblée le 25 mars 2021)

Membres présents :

M. Provençal (Beauce-Nord), président

M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine), porte-parole du troisième groupe d'opposition en matière de santé

M^{me} Blais (Abitibi-Ouest)

M. Dubé (La Prairie), ministre de la Santé et des Services sociaux

M. Fontecilla (Laurier-Dorion) en remplacement de M. Nadeau-Dubois (Gouin)

M^{me} Guillemette (Roberval)

M^{me} Lavallée (Repentigny)

M^{me} Lecours (Lotbinière-Frontenac)

M^{me} Montpetit (Maurice-Richard), porte-parole de l'opposition officielle en matière de santé

M^{me} Picard (Soulanges)

Témoins (par ordre d'intervention) :

Fédération des intervenantes en petite enfance du Québec – Centrale des syndicats du Québec :

M^{me} Valérie Grenon, présidente

M. Marc Gagnon, conseiller, Service de l'action professionnelle et sociale

Association des pédiatres du Québec :

D^r Marc Lebel, président

Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse :

M^e Philippe-André Tessier, président

M^e Marie Carpentier, conseillère juridique

Association québécoise des avocats et avocates en droit de l'immigration :

M^e Guillaume Cliche-Rivard, président

M^e Richard Neil Goldman, membre

Bureau international des droits des enfants :

M. Guillaume Landry, directeur général

P^r François Crépeau, Faculté de droit, Université McGill et membre du Conseil d'administration

La Commission se réunit en visioconférence.

À 11 h 36, M. Provençal (Beauce-Nord) déclare la séance ouverte.

M^{me} la secrétaire informe la Commission du remplacement.

AUDITIONS (suite)

La Commission entend la Fédération des intervenantes en petite enfance du Québec – Centrale des syndicats du Québec.

À 12 h 19, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

La Commission entend l'Association des pédiatres du Québec.

À 12 h 56, la Commission suspend ses travaux jusqu'à 14 h 30.

À 14 h 35, la Commission reprend ses travaux.

La Commission entend la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse.

À 15 h 20, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

La Commission entend l'Association québécoise des avocats et avocates en droit de l'immigration.

À 16 h 10, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

La Commission entend le Bureau international des droits des enfants.

À 16 h 54, M. le président lève la séance et la Commission, ayant accompli son mandat, ajourne ses travaux au mercredi 28 avril 2021, après les affaires courantes, où elle entreprendra un autre mandat.

La secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,

Original signé par

Original signé par

Mériem Lahouiou

Luc Provençal

ML/mcb

Québec, le 21 avril 2021

ANNEXE I

Personnes et organismes qui ont été entendus

Personnes et organismes qui ont été entendus

Alliance des communautés culturelles pour l'égalité dans la santé et les services sociaux	001M
Association des pédiatres du Québec	010M
Association québécoise des avocats et avocates en droit de l'immigration	007M
Bureau international des droits des enfants	009M
Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse	006M
Fédération des intervenantes en petite enfance du Québec - Centrale des syndicats du Québec	008M
Médecins du monde Canada	003M
Observatoire des tout-petits	002M
Protecteur du citoyen	005M
Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes	004M

ANNEXE II

Documents déposés

Documents déposés

Christian Dubé. Impact de l'élargissement de la couverture offerte aux enfants de parents au statut migratoire précaire. Document explicatif sur le projet de loi n° 83, Loi concernant principalement l'admissibilité au régime d'assurance maladie et au régime général d'assurance médicaments de certains enfants dont les parents ont un statut migratoire précaire

CSSS-062